

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 14 (1968)
Heft: 2

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et de contribuer, par d'autres propositions, à la détente internationale.

4) Le Mouvement en appelle au peuple suisse pour qu'il encourage le Conseil fédéral à s'employer à une médiation au Viet-nam et l'invite à soutenir les efforts de notre gouvernement dans ce sens.

5) Le Mouvement s'adressera à l'opinion publique pour la participation à des marches de paix ou d'autres manifestations. Il a décidé cependant de renoncer cette année à l'organisation d'une marche de Pâques. »

« LA MONTRE, AMBASSADRICE DE LA SUISSE A L'ETRANGER »

« La montre, ambassadrice de la Suisse à l'étranger » : tel est le thème du dernier numéro de la « Suisse horlogère et revue internationale de l'horlogerie », organe officiel de la Fédération horlogère suisse.

Ce numéro, fort d'une soixantaine de pages, traite des différentes « missions » de la montre suisse à l'étranger, en rappelant notamment les plus spectaculaires. Un article est ainsi consacré à la participation de l'horlogerie suisse à l'Exposition de Montréal, avec le célèbre « oscillatom », et souligne l'importance de l'exposition genevoise de « montres et bijoux ».

RAPPORT PRELIMINAIRE CONCERNANT L'ABSTENTIONNISME ELECTORAL

La commission chargée d'examiner les principaux aspects du problème de l'abstentionnisme électoral, présidée par M. Roger Girod, professeur de sociologie à l'Université de Genève, vient de remettre au Conseil d'Etat un rapport préliminaire contenant les premiers résultats de ses travaux. Ce document a été transmis aux députés et a été communiqué à la presse lors d'une conférence tenue à l'Hôtel de Ville et présidée par M. Gilbert Duboule, conseiller d'Etat chargé du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture.

L'une des étapes principales de ce travail est faite d'analyses effectuées à partir de documents et d'une enquête par interviews. Les statistiques détaillées ont été élaborées avec le concours de l'Université de Genève à partir des registres électoraux de l'année 1965 et d'autres sources administratives.

D'après les nombreux tableaux qui accompagnent ce rapport, le manque d'intégration semble être l'explication de beaucoup d'aspects de l'abstentionnisme. En effet, la participation est particulièrement faible chez les jeunes, dans les classes populaires et parmi les personnes installées à Genève depuis relativement peu de temps.

Le programme actuel prévoit une deuxième partie consistant en un sondage auprès du public. Le questionnaire à utiliser a déjà fait l'objet d'un essai, avec succès, au cours d'une enquête pilote. Le Grand Conseil devra accorder les crédits nécessaires à cette deuxième étude, soit 60

à 80.000 francs, qui lui ont été demandés lors de sa séance du 1^{er} décembre.

La première étude qui a été remise aux autorités cantonales a coûté 58.000 francs, dont 45.000 francs avaient déjà été votés par le Grand Conseil.

CANTON DE BALE

UN ALBUM DE PHOTOS POUR PICASSO

Le Grand Conseil du canton de Bâle-Ville a fait don au grand donateur et artiste peintre Pablo Picasso d'un album de photos. L'artiste est non seulement représenté dans l'album en question lors de la cérémonie de remise du cadeau dans sa maison dans le sud de la France, mais on y voit aussi des photos de la campagne bâloise pour l'achat de deux toiles de la collection Rudolf Staechelin. De plus, l'album contient également des coupures de journaux, des affiches, et même un exemplaire du bulletin de vote par lequel les électrices et électeurs bâlois expriment leur refus ou leur acceptation.

CANTON DE BERNE

UN MUSEE DE VIEILLES FERMES AU BALLEMBERG, PRES DE BRIENZ

Le premier musée suisse de plein air verra le jour au Ballenberg, près de Brienz. Il sera consacré aux vieilles fermes suisses qui sont en voie de disparition dans tout le pays et aux activités qui s'y pratiquaient. L'Oberland bernois a déjà promis huit bâtiments secondaires, allant du grenier à la forge. En Suisse orientale, une société s'est créée dans le but d'aider le « Musée du Ballenberg » et afin d'y faire représenter les régions orientales de notre pays. On prévoit la reconstruction sur le Ballenberg de maisons à colombages de provenance thurgovienne, schaffhouseise et zuricoise, d'une maison d'Appenzell et du Toggenbourg, d'une autre représentative du style caractéristique des bords du lac de Zurich, etc. Néanmoins, les responsables du « Musée du Ballenberg » n'amèneront sur leur terrain que des fermes ne pouvant être entretenues dans leur contrée d'origine par la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national et par la commission des monuments historiques.

CANTON DE GENEVE

DES SUISSSES A L'HONNEUR

Au cours d'une brève cérémonie, M. Stefano Mansi, consul général d'Italie à Genève, a décerné

le grade de commandeur de l'ordre de la République italienne à MM. Jean Treina, ancien président de la République et canton de Genève, et Lucien Billy, président du conseil d'administration de Fiat-Suisse, ancien maire de la ville de Genève. On notait la présence de nombreuses personnalités du monde politique et économique genevois. MM. Jean Treina et Lucien Billy ont été décorés de l'ordre de la République italienne, en reconnaissance de leur activité en faveur de contacts plus étroits entre la Suisse et l'Italie dans le domaine culturel, économique et aussi en faveur des immigrants italiens résidant dans ce canton.

CONCOURS DE POESIE

La société des poètes et artistes de France (S.P.A.F.) annonce l'ouverture de son concours annuel des poètes suisses de langue française 1968. Les auteurs, après avoir pris connaissance du règlement, sont priés d'envoyer leurs œuvres jusqu'au 31 août 1968 dernier délai. Le lauréat bénéficiera d'une édition gratuite et divers prix en nature honoreront les meilleurs poèmes.

Demandez le règlement détaillé du concours à la déléguée: M^{me} L. Betant, 4, avenue Hentsch, Genève.

PRESSE GENEVOISE : UN CENTENAIRE

« Le Courrier » a publié un numéro spécial de 32 pages consacré au centenaire de sa création.

Le 5 janvier 1868 paraissait le premier numéro du « Courrier de Genève ». Il ne s'agissait pas du journal du même nom, auquel collabora Rodolphe Toepffer, mais bien de la « Feuille religieuse et nationale » qui inaugurerait une longue tradition dans le domaine de la pensée catholique, rappelle M. Jean-Pierre Chalié, directeur de la société du « Courrier ». Notre journal, ajoute-t-il, naissait dans des conditions difficiles alors que les divergences politiques et religieuses étaient vives, et afin de permettre aux catholiques genevois de faire entendre leur voix. Ils le firent d'abord avec passion, puis, dans un esprit de rapprochement et de compréhension. Au cours des décennies qui suivirent, la mission du « Courrier » s'est transformée, développée. Son caractère politique s'atténua, les polémiques confessionnelles disparurent peu à peu en débordant le cadre genevois, il devint l'un des quotidiens catholiques appréciés en Suisse romande, relève M. J. P. Chalié. Le numéro spécial du « Courrier », tiré à 65.000 exemplaires, contient une photographie du pape Paul VI avec une dédicace dans laquelle le souverain pontife déclare apprécier les bons services que rend à l'Eglise ce journal, un message du président du Conseil d'Etat genevois, M. François Peyrot, qui rappelle que « Le Courrier », deuxième journal par rang d'ancienneté à Genève, n'est plus seulement le journal des catholiques romains, mais aussi un quotidien d'information qui participe de façon active à la vie civique et culturelle du canton et du pays, et

une adresse de Mgr François Charrière qui souligne combien « Le Courrier » conserve aujourd'hui toute sa raison d'être dans la défense de la pensée catholique.

Le numéro spécial du « Courrier » présente en outre une série d'articles dus à son rédacteur en chef, M. Jean R. de Ziegler, et à ses principaux collaborateurs qui brosent un vaste tableau des multiples activités de ce journal.

CANTON DE LUCERNE

L'EXPEDITION DE NOUVEL AN AU « TROU DE L'ENFER »

La dix-septième expédition de nouvel an de la communauté de travail du « Trou de l'Enfer » (Hoellochforschung) a été organisée cet hiver sous la direction du professeur Alfred Boegli. Grâce aux conditions atmosphériques favorables, aucune entrave n'a été apportée aux travaux de recherches. Cinq groupes ont travaillé indépendamment les uns des autres: quatre groupes de recherches et un groupe de transport. Le groupe d'attaque de M. Gubser a découvert la plus grande activité souterraine jamais connue jusqu'à présent en Suisse et loin à la ronde. Le dôme noir, d'une hauteur de 75 mètres, a 106 mètres de long sur 66 mètres de large. Le groupe du professeur Boegli a atteint, avec 1.250 mètres, le point jusqu'ici le plus profond et a, de plus, ouvert 3.000 mètres de nouveaux passages. Le groupe d'attaque de M. P. Berg a travaillé dans la zone supérieure tandis que le groupe de révision a examiné la zone d'ouverture d'ouest; vingt-six hommes ont participé à l'expédition. Ils étaient équipés de tout un matériel dont plus d'un kilomètre de corde alpine, de plusieurs centaines de mètres de corde de secours, de 200 mètres d'échelles de corde et de quatre canots pneumatiques.

Cette expédition a ouvert quelque 5.000 mètres de galeries nouvelles, de sorte que le « Trou de l'Enfer » compte actuellement 98.500 kilomètres de galeries et corridors avec une dénivellation de 622 mètres, devenant ainsi l'une des grottes les plus profondes d'Europe.

DE NOUVEAU DES JASEURS EN SUISSE

Pour la troisième fois en quatre ans, des jaseurs boreaux envahissent notre pays alors qu'auparavant cela n'arrivait qu'une fois tous les dix ans à peu près. Depuis Noël, la station ornithologique de Suisse, à Sempach, reçoit journalièrement des observations de vols plus ou moins importants, et elles ont tellement augmenté ces derniers jours que l'on peut à nouveau parler d'une véritable invasion. C'est pourquoi la station ornithologique prie le public de bien vouloir lui communiquer les observations faites au sujet des jaseurs en indiquant leur nombre, la durée de leur séjour et la nourriture qu'ils ont prise. Le jaseur, qui a environ la taille d'un étourneau et une coloration générale brun-rouge, est facilement reconnaissable à sa huppe, à la bande terminale jaune de la queue, aux petites taches blanc-jaune-rouge des ailes ainsi qu'à son sifflement clair et roulé.

CANTON DE NEUCHÂTEL

UNE GRANDE INDUSTRIE NEUCHÂTELOISE DISPARUE :
LES INDIENNES

Le Château de Colombier s'enorgueillit de posséder un musée qui est sans doute unique et que trop de gens, malheureusement ignorent encore : le très beau, le magnifique musée des indiennes neuchâtelaises qui a été aménagé dans une des ailes du vieil édifice. On l'ignore parce que la mode a rejeté dans une ombre qui s'épaissit chaque jour le souvenir de ces gracieuses toiles peintes dont le pays de Neuchâtel tirait autrefois un juste orgueil en même temps que des profits substantiels.

Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler ici la lointaine et peu banale origine de cette industrie. Jacques de Luze quitta la France lors de la révocation de l'Edit de Nantes et s'installa au Val-de-Ruz, le 2 décembre 1690. Dès 1691, bourgeois de Neuchâtel, il s'associe aux frères Librou, blanchisseurs de toiles. Il essaie d'appliquer les procédés de peinture que les Hollandais viennent de rapporter d'Indes et, après de persévérants efforts, confectionne d'admirables indiennes. Alors, il émigre à la Poissine, près de Cortaillod, puis construit, en 1734, la Fabrique du Bied, et, un peu plus tard, celle des Iles ; son fils rachète celle de Grandchamp, fondée par Chaillat, d'Arnex. Jacques de Luze s'associe à Louis de Meuron et confie à Claude et Jean-Jacques du Pasquier la direction du Bied où fait son apprentissage Louis Pourtalès, appelé à illustrer sa famille pour son génie commercial. Trois générations de la famille de Luze président aux destinées des indiennes. En 1775, les Iles et Grandchamp sont vendus à la famille Verdon et en 1914, le Bied est fermé.

Bien vite, cette industrie s'étend dans tout le canton, des fabriques naissent au port de Cressier, à Couvet, Saint-Blaise, Marin, la Bocarderie. L'extension devient européenne ; en 1742 déjà, le jeune Schmol vient chercher au bord de l'Areuse le secret de la célèbre fabrication, puis l'introduit à Mulhouse ; au bord de l'Areuse aussi vient s'instruire Oberkampf, le futur créateur des toiles de Jouy. L'industrie des toiles peintes devient une des plus importantes du continent.

L'industrie des indiennes au XVIII^e siècle est aujourd'hui malheureusement morte pour s'être créée elle-même — en livrant son secret — une concurrence. Et elle ne survit plus que dans le musée de Colombier.

LA CULTURE A L'OMBRE DES USINES

La Chaux-de-Fonds passe volontiers, aux yeux des gens non avertis, pour une ville uniquement vouée au concret et au travail rémunérateur. Sa réputation est si bien établie que certaines gens qui se targuent de culture font volontiers la moue quand ils en parlent. Cette ville bruisante d'activité manuelle, audacieusement moderne, est pourtant une des seules en Suisse où l'argent soit mis au service de l'esprit.

Il y a vingt-quatre ans — c'était en 1944 — un groupe de personnes décidait de fonder un club où l'on oublierait, le soir venu, les contingences industrielles. On l'appela

« Le Club 44 », et rien ne semblait alors le différencier de tant d'autres groupements du même genre, créés par des gens de bonne compagnie, désireux de se retrouver dans un « climat » différent de celui dans lequel ils travaillent.

Mais le Club 44 est devenu une sorte d'institution vouée à la défense de l'esprit démocratique et à la recherche d'une information objective sur tous les problèmes importants du monde actuel. Ses conférences et ses débats sont devenus d'une valeur telle qu'ils sont considérés, à Paris aussi bien qu'en Suisse, comme une réussite unique dans le domaine de la vulgarisation intelligente du savoir. C'est plus qu'une réussite, c'est une victoire. Dans une région où tous les efforts sont portés sur la production industrielle, les hommes qui devraient constituer l'élite intellectuelle ou sociale sont souvent enclins à chercher ailleurs une utilisation valable de leurs loisirs. Le Club 44 les a non seulement regroupés, mais leur a permis de maintenir un contact permanent avec la culture et l'esprit.

Au cours de ses vingt-quatre ans d'existence, les hommes les plus en vue, les savants les plus respectés, les romanciers et les poètes les plus connus et les plus recherchés ont été les hôtes du Club 44 et ont exposé devant ses membres leurs vues, leurs projets et leurs ambitions. On demeure confondu devant le nombre et la qualité des conférenciers que La Chaux-de-Fonds a pu entendre au cours de ces dernières années alors que d'autres cités plus importantes ont cherché vainement à les obtenir.

Et ça continue.

LE « WHO'S WHO »
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE SUISSE
FAIT PEAU NEUVE

La Chambre Suisse de l'horlogerie, à La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec ses sections, vient de publier une édition revue et augmentée de l'état nominatif des organisations, associations et institutions horlogères de notre pays.

Cette brochure d'une septantaine de pages contient la liste des sections de la Chambre suisse de l'horlogerie et celle des membres de ses organes statutaires, de son administration, de ses représentants, de la convention patronale, etc. En ce qui concerne les organisations horlogères, on y trouve la composition de la Fédération suisse des associations de Fabricants d'Horlogerie (F.H.), de l'Association d'industriels suisses de la montre Roskopf, de l'Union des associations de fabricants de parties détachées horlogères (U.B.A.H.), d'ébauches s.a., de même que celle de la Société Générale de l'Horlogerie Suisse s.a. (A.S.U.A.G.).

Sont également énumérées les Associations patronales horlogères, les autorités et Commissions du statut légal de l'horlogerie, les Caisses de compensation, ainsi que les organismes et institutions tels que la Fiduciaire Horlogère Suisse (F.I.D.H.O.R.), l'Information horlogère suisse, le Laboratoire suisse de recherches horlogères (L.S.R.H.), le Centre électronique horloger s.a. (C.E.H.), le Bureau des Normes de l'Industrie Horlogère Suisse (N.I.H.S.), le Centre de documentation scientifique et technique

de l'industrie horlogère suisse, les Ecoles d'Horlogerie, les Centres d'informations et les Centres techniques de l'Horlogerie suisse dans le monde.

CANTON DE VAUD

UNE INDUSTRIE LAUSANNOISE EST RACHETEE PAR LES AMERICAINS

Le groupe majoritaire de l'entreprise lausannoise « T.E.S.A. s.a. », formée surtout de Suisses vivant à l'étranger, a décidé de céder ses parts à une société américaine, la « Brown and Sharpe S.A. », à North Kingston (Rhode Island).

Cette entreprise vaudoise dont les installations se trouvent à Renens, fabrique des instruments de micro-mesure et des appareils électroniques, vendus dans le monde entier.

Quelques semaines après l'absorption de « Stoffel » à Saint-Gall, et de « Schappe » à Genève par des groupements américains, c'est une troisième industrie suisse qui passe en mains étrangères. « T.E.S.A. s.a. », qui occupe cinq cents personnes, a un chiffre d'affaires de 20 millions de francs environ par an, et son réseau de distribution couvre le globe entier, y compris la Chine populaire. « T.E.S.A. s.a. » s'est lancée sur le marché mondial dès 1948, avec le soutien financier du groupe de Suisses de l'étranger qui vient de se dessaisir de ses actions. Il y a plusieurs années déjà que le groupe majoritaire cherchait à vendre ses parts. Il a cherché, en vain, des acheteurs en Suisse, avant de s'adresser au groupe américain.

Cette suite de faits amène deux journaux romands le Journal de Genève et la Gazette de Lausanne, à regretter cette nouvelle implantation américaine en Suisse, liée à un « constat d'impuissance » de la part des banques et entreprises suisses.

SUISSES EN GRECE

Deux sociétés suisses, Bonnard et Gardel, ingénieurs-conseils, S.A., Lausanne, et Electro-Watt, ingénieurs-conseils S.A., Zurich, ont été désignées conjointement par l'entreprise publique d'électricité de Grèce pour l'exécution d'un ensemble d'études portant sur les divers problèmes que posera la prochaine introduction de centrales nucléaires dans ce pays.

Ces études, rendues nécessaires par l'augmentation constante de la consommation électrique et l'adaptation correspondante des moyens de production, auront précisément pour objet l'estimation de l'évolution future de cet accroissement, la comparaison technique et économique des divers types de centrales nucléaires ou thermiques conventionnelles envisageables et l'établissement d'un programme cadre relatif à leur mise en chantier. De nombreux problèmes concernant la sécurité, les cycles de combustible, le choix des emplacements, etc., seront traités au cours de ces études.

Le fait que l'entreprise publique d'électricité grecque a choisi pour ces études des sociétés suisses est significatif de l'expérience que celles-ci ont acquise par le passé en cette matière, notamment grâce aux efforts entrepris dans notre pays en faveur du développement de l'énergie nucléaire.

DECLARATION D'UNE PERSONNALITE GAULLISTE SUR LA « FRANCOPHONIE » ET LA SUISSE ROMANDE

Le professeur Leo Hammon, l'un des chefs du gaullisme de gauche, a accordé à la « Gazette de Lausanne » une interview sur la francophonie, mouvement basé sur le sentiment de communauté des peuples de langue française.

« Nous menons, dit M. Hammon, une action pour la défense de l'existence et des droits culturels de la langue qui est la nôtre. Le succès de l'entreprise est dans l'intérêt non seulement des Suisses romands, mais même dans une certaine mesure des Suisses italiens. »

Après avoir souligné que la francophonie était importante sur les plans de l'enseignement et de la coopération technique, M. Hammon a affirmé que ces problèmes ne pouvaient pas être traités au seul niveau du technicien : ils doivent être également abordés au niveau des responsables politiques : ministres de l'éducation, des arts et des lettres, de la recherche scientifique, de la production industrielle des divers pays francophones. Mais ce serait une entreprise absurde de vouloir faire une sorte d'état de langue française qui inclurait tous ceux qui parlent français et seulement ceux-là. Si les Suisses romands sont contents, si les Belges wallons sont contents, leurs Etats n'ont rien à craindre ; le séparatisme n'apparaît qu'en cas de mécontentement, par exemple chez les Québécois du Canada.

Parlant des autonomistes jurassiens, M. Hammon pense que « s'ils se manifestent et trouvent audience dans le Jura, c'est parce qu'ils ne sont pas très à leur aise dans le canton de Berne. C'est leur affaire, c'est votre affaire, ce n'est pas la nôtre. Sur le Jura, la France a été particulièrement discrète ».

« Nous autres Français portons la responsabilité de notre destin. Nous n'avons aucune envie d'assumer la responsabilité des choix qui incombent à un million de Suisses romands et à quatre millions de Wallons. Qu'ils décident... s'ils sont heureux, tant mieux, et nous n'allons pas envoyer des divisions blindées pour les déranger. Et s'ils ne sont pas heureux, qu'ils s'en prennent à Berne et à Bruxelles. »

ENCORE « L'AFFAIRE PELLEGRINI » : BEPPE IL ROSSO DEMENT SES ACCUSATIONS... EN LES AVALANT

Le procureur public du Sotto Ceneri, M^e Adolfo Bader, a tenu une conférence de presse au sujet de l'entretien qu'il a eu avec l'ancien conseiller d'Etat tessinois, M. Angelo Pellegrini. Celui-ci a donné sa démission. Il était l'objet d'une campagne de presse depuis plusieurs mois déjà. M. Bader a annoncé que l'ancien chef du Département cantonal de justice et police a résolument repoussé les accusations lancées contre lui par le contrebandier italien Giuseppe Molina, plus connu sous son nom de « travail » de

« Beppe il Rosso ». Celui-ci avait accusé M. Pellegrini d'avoir accepté une somme de 40.000 francs pour le protéger et en particulier pour lui permettre de continuer à résider dans le canton du Tessin malgré un décret d'expulsion des autorités fédérales.

« Beppe il Rosso » a maintenant retiré ses accusations contre M. Pellegrini. De plus, on a appris un fait qui jette une lumière grotesque sur l'affaire et sur la personnalité de ce contrebandier. En effet, le mois dernier, au cours d'un interrogatoire dans le bureau du procureur public Bader, « Beppe il Rosso » avait été invité à confirmer l'authenticité d'une lettre qu'il avait lui-même écrite et signée et dans laquelle M. Pellegrini était accusé. Après avoir démenti ses accusations, « Beppe il Rosso » décida d'en détruire le témoignage écrit. Il prit le document, le porta à la bouche et l'avalait, avant que les agents et le procureur lui-même puissent intervenir. Fort heureusement, le document avait été photocopié.

CANTON DE SCHAFFHOUSE.

« DEFENSE PERSONNELLE »

L'architecte schaffhousois Emile Winzeler a barricadé et coupé à tout trafic une rue de Schaffhouse très fréquentée, en partie sa propriété personnelle. Le motif de cette mesure de « défense personnelle » de M. Winzeler réside dans le conflit qui l'oppose aux autorités municipales et plus particulièrement au chef du dicastère des Travaux publics.

Dans une lettre adressée aux partis politiques, aux membres du conseil de ville et aux rédactions de journaux, M. Winzeler expose les faits qui l'ont amené à cet acte extraordinaire de protestation, en construisant sur toute la largeur de la rue un mur haut de 2 mètres environ, interdisant tout trafic. Sur une énorme affiche qui, d'ailleurs, a été enlevée peu après par la police, il s'en prenait au chef du dicastère des Travaux publics et au président de la ville, les accusant d'incurie.

Jusqu'ici toute tentative d'aplanir le différend entre la ville et l'architecte a échoué. Ce dernier estime que par sa politique d'atermoiements, le Conseil de ville a empêché la réalisation d'un projet de construction de quelque deux cents habitations. Cette mesure extraordinaire a pour but, selon l'architecte, d'attirer l'attention de l'opinion publique sur le conflit. Le municipal qui a, en outre, été accusé d'« incapacité », envisage de déposer plainte pour atteinte à l'honneur.

A la suite de la construction de ce mur, certains habitants du quartier ont, à leur tour, posé un écriteau tirant une comparaison sarcastique avec le fameux « mur de Berlin ». Mais pour l'instant rien n'indique que le blocus de la rue sera supprimé dans un proche avenir.

CANTON DE ZURICH

UN NOUVEAU PARASITE DANS LA PRESSE SUISSE

L'association suisse des éditeurs de journaux communique :

La presse d'opinion et d'information du monde entier est actuellement engagée dans une lutte acharnée pour son existence et dans laquelle malheureusement trop de journaux succombent. Notre presse suisse se voit menacée de nouveaux dangers car elle est infestée par des parasites d'un genre typiquement suisse : ce sont les prétendues « Feuilles d'annonces distribuées gratuitement ». Il s'agit de journaux d'annonces qui sont délivrés régulièrement à tous les ménages d'une région déterminée qui ne publient aucun article rédactionnel ou alors ne disposent que d'une simple rédaction de routine, alors que la grande presse doit accomplir des efforts coûteux pour remplir sa mission. Il est, par conséquent, fort compréhensible que la presse suisse ne voit pas d'un bon œil ce genre de feuilles d'annonces à bas tarif publicitaire et les considère comme indésirables, voire comme une concurrence déloyale.

Ces feuilles d'annonces sont parfois éditées par les services communaux qui espèrent ainsi pouvoir financer leurs publications officielles par les recettes provenant des annonces. Il y a bien entendu aussi des autorités communales qui n'ont qu'un but, à savoir : pouvoir soumettre toutes les publications officielles à tous les citoyens. Si ces autorités le font gratuitement il n'y aurait rien à objecter si elles le font par le truchement d'une feuille de communications distribuée gratuitement et qui cherche ses recettes dans un domaine étranger au marché publicitaire réservé à la presse indigène.

Lorsqu'on a annoncé, il y a quelque temps, que la ville de Neuchâtel (où plus de 80 p. 100 des ménages est abonné au quotidien local) se proposait de créer une « Nouvelle feuille d'annonces gratuite » chargée de diffuser les avis officiels, l'association suisse des éditeurs de journaux, en tant qu'organisation faitière de la presse suisse, a adressé une lettre au Conseil de ville dans laquelle elle exposait les raisons qui l'incitaient à s'élever contre la diffusion d'une feuille d'annonces gratuite et lui demandait de bien vouloir renoncer à son projet dans l'intérêt de la presse, cette presse dont l'information et les commentaires ont journalièrement un rôle à jouer dans une commune appartenant à un Etat dont les fondements reposent sur la liberté.

En outre, le Conseil communal était prié de recevoir une délégation de l'association des éditeurs de journaux. Le Conseil communal, dans une lettre conçue en termes courtois mais laconiques, s'est borné à accuser réception de la lettre en ajoutant qu'il ne manquerait pas de revenir sur la question, le cas échéant.

L'association suisse des éditeurs de journaux a dû constater ces jours derniers que son initiative n'avait trouvé aucun écho et que le projet soumis entre-temps par le Conseil communal avait été approuvé le 5 décembre par le Conseil général. Ainsi, la ville de Neuchâtel va publier chaque semaine un journal d'annonces gratuit sous le titre de « Bulletin officiel de la ville de Neuchâtel ».

L'association regrette énormément cette évolution et saisit l'occasion pour exprimer une fois de plus sa vive inquiétude devant l'extension massive de ce genre de publications gratuites.

UN SUISSE EST L'OBJET D'UNE DISTINCTION ITALIENNE

A l'issue de la représentation de la comédie de Goldoni « *Arlecchino servitore di due padroni* » donnée au Schauspielhaus (comédie) de Zurich, le « Centro di studi italiani in Svizzera » a donné une réception en l'honneur des artistes italiens. De nombreuses personnalités du monde des arts, de la musique et de la vie culturelle de la grande cité de la Limmat y assistaient. M. Guido Bistolfi, directeur du « Centro di studi italiani in Svizzera », a annoncé que dans la journée le consul général d'Italie à Zurich, M. Meschinelli, avait remis à M. Otto Weissert, directeur commercial du Schauspielhaus, à Zurich, la « Commenda dell'ordine al merito della Repubblica Italiana » pour les services rendus en faveur du développement des relations entre l'Italie et la Suisse dans le domaine théâtral.

LA SUISSE, TOUJOURS EN TÊTE DANS LA CONSTRUCTION DE MOTEURS DIESEL MARINS

Les constructions navales internationales ont enregistré de nouveaux records en 1967. Le tonnage des 950 nouveaux bateaux d'une capacité supérieure à 2.000 t. s'est élevé à plus de 23 millions de t. et leur puissance propulsive à 9,3 millions ch. Ce total comprend 913 bateaux à moteur diesel d'un tonnage global de 20 millions de t et d'une puissance installée de plus de 8,5 millions ch, ainsi que 37 bateaux propulsés par turbines à vapeur, représentant une capacité de 3 millions de t et une puissance propulsive d'environ 800.000 ch.

Pour la quatrième fois dans l'histoire de la construction mondiale pour moteurs marins, Sulzer frères et les entreprises collaborant sous licence se placent en tête de liste des trente-six entreprises construisant des machines de ce genre. Les moteurs fabriqués à Wintherthour et par les entreprises affiliées à Sulzer ne représentent pas moins de 31,6 % de la production mondiale de ces machines. Les deux autres fabriques de grands moteurs diesel suivent avec des proportions de 28,8 et 15,8 %, tandis que les trente-trois autres entreprises se partagent le solde d'environ 24 %.

La puissance propulsive totale des 233 bateaux équipés de 241 moteurs construits par la maison Sulzer et ses affiliés atteint plus de 2,7 millions ch.

UN COUPLE DE ZOOLOGUES SUISSES EN MISSION SCIENTIFIQUE EN ETHIOPIE

Au début de janvier, le Dr Bernhard Nievergelt, collaborateur scientifique du musée zoologique de l'Université de Zurich, et sa femme, qui a également une formation de zoologue, ont quitté la Suisse pour entreprendre une mission de recherche d'un

an et demi en Ethiopie, à la demande du Wild Life conservation département d'Addis Abéba. Cette expédition a pour but l'étude des conditions de vie du bouquetin d'Abyssinie, espèce qu'on ne trouve plus que dans le massif de Semien en Ethiopie, et dont l'effectif est si réduit qu'elle doit être considérée comme menacée d'extinction. Il s'agit en même temps de déterminer l'espace vital nécessaire à la survie du bouquetin d'Abyssinie à l'intérieur du parc national de Semien, récemment créé pour la conservation de cette espèce animale, et de fixer les limites de ce parc en conséquence. La mission du Dr Nievergelt, qui a déjà effectué un voyage de reconnaissance en automne 1966, sera financée en grande partie grâce à des dons suisses. Le principal soutien est fourni par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, la Fondation suisse pour explorations alpines et le World Wild Life Fund, sous le nom duquel la mission est organisée, participant également à ce financement.

LE PRIX CARNEGIE A UN PEINTRE ZURICOIS

Le grand prix de peinture de l'institut Carnegie (le « Carnegie international award », de 5 000 dollars) a été décerné au peintre zuricois Gottfried Honegger, à l'occasion de l'exposition internationale de peinture et de sculpture contemporaines, à Pittsburgh. Le peintre Honegger, âgé de 50 ans, vit à Gockhausen et à Paris. Il est le second Suisse à recevoir semblable distinction. En 1961, le prix de sculpture de l'institut Carnegie était allé à Alberto Giacometti.

LA PLUS HAUTE DISTINCTION POUR UNE AFFICHE SUISSE

Lors de la clôture du 37^e congrès des voyages internationaux, qui à Athènes coïncidait avec le congrès annuel de l'A.S.T.A. (association des bureaux de voyage américains), un jury international a décerné à l'affiche de l'Office national suisse du tourisme « Vacances hivernales - Vacances idéales » la plus haute distinction pour la meilleure affiche de voyages et de vacances de toutes les catégories. Le premier prix qui est offert traditionnellement par la société de développement de la ville de Lausanne est revenu ainsi pour la seconde fois à la Suisse. Cette affiche représente un couple de patineurs dans une photographie originale de Philippe Giegel.

Le congrès des voyages internationaux d'Athènes qui comptait plus de 2 500 participants, venant de plus de 80 pays, a battu tous les records d'affluence.

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE PEINTURE

Tél. : ELYsées 79-16

MIROITERIE

DECORATION

F. MONA

ENCADREMENTS

VITRERIE

38, rue François-I^{er}, Paris-8^e